



**CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT**
Sud Vendée Littoral

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



©crédit photo : CCSVL - 2024

Conseil de développement de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral

107, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85400 LUÇON

codev@sudvendeelittoral.fr – 06-69-12-23-74

<https://www.cc-sudvendeelittoral.fr/conseil-de-developpement>

 **Sud Vendée
Littoral**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



MOT DU PRÉSIDENT

Chères lectrices, chers lecteurs,

L'Assemblée plénière 2025 du CODEV Sud Vendée Littoral sera d'une fragrance singulière.

En effet, si elle permettra de présenter aux élus et au grand public l'activité de l'année 2024-2025, elle sera aussi l'occasion, avant les prochaines élections locales, de faire le **bilan de la mandature 2020-2026**.

La seconde moitié de la mandature 2014-2020 sera de toute éternité celle de la mise en place de la Communauté de communes et du Conseil de développement du Sud Vendée Littoral.

La mandature finissante aura été celle de la montée en charge de ces deux structures communautaires, désormais complémentaires, que sont l'instance de démocratie représentative et l'instance de démocratie participative.

Les commissions et groupes de travail du CODEV réfléchissent, proposent et émettent des avis qui sont autant de porte-voix de la société civile. Forts de ces aspirations et des expertises d'usage dont les citoyennes et citoyens sont porteurs, les élus communautaires décident, en leur âme et conscience.

Sans sombrer dans un angélisme béat, ne serait-ce pas une solution pour réconcilier chacune et chacun avec la *res publica* ?

Le CODEV aura également rempli un autre pan de sa mission. En prenant des initiatives trans-partisanes, il aura contribué à améliorer l'information du citoyen et à susciter le débat citoyen :

- organisation d'un cycle de conférences sur l'eau ;
- aide à la création d'un collectif citoyen pour développer les énergies renouvelables sur le territoire Sud Vendée Littoral ;
- co-organisation des semaines des Initiatives pour le climat ;
- participation active aux initiatives ayant permis la rénovation de la 1^e voie ferroviaire, et pour obtenir la rénovation de la seconde voie ferroviaire entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle ;
- participation active, aux côtés des autres CODEV du pôle métropolitain Centre-Atlantique, aux initiatives visant à la mise en place d'une desserte plus fonctionnelle de Trains Express Régionaux entre La Roche-sur-Yon-La Rochelle.

Le 4 juin 2025, le Conseil de développement Sud Vendée Littoral vous dira, en toute modestie mais avec toute sa force, notre fierté d'œuvrer, aux côtés du Conseil Economique Social et Environnemental (C.E.S.E.), des Conseils Economiques Sociaux et Environnementaux Régionaux (C.E.S.E.R.) et des autres CODEV regroupés au sein de la Coordination nationale des Conseils de Développement (C.N.C.D.), à la modernisation et la revitalisation de la vie démocratique et citoyenne, dont notre beau pays de France a tant besoin.

Jacques CORBIN
Président du Conseil de développement

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de développement (CODEV) est une instance consultative, de concertation sur les politiques publiques.

Porteur d'expertises diversifiées et force de propositions, il contribue à créer un dialogue entre acteurs du territoire, élus, citoyens, sur des questions d'intérêt commun.

Les activités du CODEV s'organisent autour d'une assemblée plénière, d'un conseil d'administration, d'un bureau, de trois commissions et onze groupes de travail.

59

membres bénévoles du Conseil de développement en 2024.

En plus des membres bénévoles, le Conseil de développement compte 6 membres issus de structures partenaires : la Chambre d'agriculture, l'Association des victimes de Xynthia, Sud Vendée Littoral Entreprises, l'Association pour la Défense des Services Publics et Actif emploi.



©crédit photo : SVL, 2024

L'Assemblée plénière réunit les membres du Conseil de développement, les élus et d'autres acteurs du territoire. L'assemblée 2024 s'est tenue aux Magnils-Reigniers et a rassemblé 50 personnes. Alexandra VIDAL, directrice de la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) a été le grand témoin de cette édition en présentant les formes locales de démocratie participative et les initiatives exemplaires de CODEV (Cf. page 20 et 21).

Le **Conseil d'administration**, composé d'un minimum de 21 personnes, définit les sujets d'études du Conseil de développement, suit l'intégralité des travaux des commissions et groupes de travail. En 2024, 22 membres siègent au Conseil d'administration.

LES 22 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(à la date du 1^{er} janvier 2025)

NOM	PRÉNOM	COMMUNE
CORBIN	Jacques	Luçon
BASSAND	Denis	Le Gué-de-Velluire
BONNEAU	Gérard	Le Gué-de-Velluire
CLAUTOUR	Jean-Yves	Rosnay
DES TOUCHES	Hugues	Triaize
AUBIN	Léonard	Rosnay
CAILLAUD	Philippe	La Faute sur Mer
CHARRIER	Philippe	Triaize
GIRARD	Michel	Sainte Gemme la Plaine
GOSSELIN	Rodolphe	Chaillé les Marais
GUILHERME	Yvette	Luçon
JUTARD	Marinette	L'Île d'Elle
LAPORTA	Francis	L'Île d'Elle
LE FLANCHEC	Patrick	Luçon
LEVESQUE	Étienne	Luçon
LUCAS	Muriel	Luçon
MARTINEAU	Nathalie	Saint Etienne de Brilouet
PEIGNET	Christophe	Saint Michel en L'Herm
RENARD	Renaud-Pierre	Moreilles
SUREAU	Marie Hélène	Saint Michel en L'Herm
THOMAS	Pascal	L'Île d'Elle
VERCEUX	Sophie	L'Aiguillon la Presqu'île

Le **Bureau** du Conseil de développement est composé d'un Président et de quatre Vice-présidents. Ils ont pour mission d'organiser et de coordonner les travaux des commissions et de diriger les débats.

Le **Président**, doit représenter le CODEV de façon permanente et auprès des différents partenaires.

COMPOSITION DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Jacques CORBIN

4 Vice-présidents :

- Denis BASSAND,
- Gérard BONNEAU,
- Jean-Yves CLAUTOUR,
- Hugues des TOUCHES.

En 2024

- **1 Assemblée plénière en mars 2024**
- **4 réunions du conseil d'administration**
- **6 réunions de Bureau**



Le Bureau du Conseil de développement Sud Vendée Littoral.



LES COMMISSIONS ET LES GROUPES DE TRAVAIL

Commission 1 : Développement durable

- PCAET (Plan Climat Air Energie territorial)
- PAT (Projet Alimentaire Territorial)
- Plan Déchets

Commission 2 : Vie du territoire

- SCoT (Schéma de cohérence territoriale) – Plan Local de l’Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Habitat : Plan Local de l’Habitat
- Mobilités
- Eau
- Développement économique et numérique

Commission 3 : Services à la population

- Santé/ Social
- Enfance – Jeunesse – Culture – Sport

Groupe de travail Communication : ce groupe de travail avait pour mission de repenser la communication du conseil de développement en 2024 : quelles cibles ? Quel discours porter ? Ceci afin de mieux être identifié auprès des habitants, élus et autres acteurs du territoire Sud Vendée Littoral.

LA COORDINATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

La coordination des actions du Conseil de développement est assurée par Nicolas SOLLIER, salarié de la Communauté de communes. La Communauté de communes met également à disposition du Conseil de développement le support de la cellule « communication », qui vient apporter son expertise autour des évènements du Conseil de développement : assemblées plénières, cycle de conférences sur l'eau, etc.

LES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL EN 2024

Les membres du Conseil de développement, réunis autour de 3 commissions et 11 groupes de travail se sont réunis tout au long de l'année. Chaque groupe de travail a un référent et définit une feuille de route pour l'année.



Groupe de travail Communication

Référente : MME Muriel LUCAS

9 membres

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT CHANGE SON IMAGE !

Le groupe « communication » s'est réuni en début d'année pour se fixer un calendrier de travail pour 2024

A cette occasion, il est convenu de se donner comme feuille de route d'**améliorer et renforcer la communication du CODEV** tant en interne qu'en direction des élus et des habitants du Sud Vendée Littoral.

Il se fera ainsi **le porte-parole du Conseil d'Administration** du Conseil de Développement.

Trois axes de travail sont retenus :

- 1- **Se définir** : rechercher collectivement les éléments de notre identité puis rédiger une charte du bénévole.
- 2- **Exister** : travailler sur un logotype s'appuyant sur une charte graphique représentative de notre CODEV Sud Vendée Littoral.
- 3- **Se déployer** : diffuser nos messages et promouvoir nos actions sur tout le territoire communautaire.

C'est l'agence de communication Morgane, installée aux Herbiers, qui nous accompagne sur les deux premières étapes (à l'exclusion de la charte du bénévole).

Le travail avec l'agence Morgane

D'abord, un temps de réflexion sur **nos motivations** pour rejoindre le CODEV.

Ainsi est posée la question de **nos objectifs** et, par conséquent, les besoins de notre territoire et de ses habitants.

Cette phase de questionnement prépare la communication que nous souhaitons faire de notre démarche auprès du grand public.

Ensuite, un retour sur les différentes **actions** menées par le CODEV en cernant prioritairement celles qui font davantage consensus et qui sont les mieux identifiées par le public (Conférences sur l'eau, Semaines des Initiatives...).

A l'issue de ce travail préparatoire, une définition du Conseil de développement et de sa mission est rédigée :



Le Conseil de Développement est un collectif de citoyens volontaires à l'écoute des habitants du territoire de Sud Vendée Littoral.

Il débat librement, transmet des avis et des préconisations aux élus communautaires.

Choix d'un logotype avec à l'agence Morgane

- Quatre propositions sont soumises au groupe « communication » ; celui qui est retenu évoque les concepts de « **collectif** », « **ouverture sur le territoire et ses habitants** » , « **débat** ».
- Quand ce logo est employé en couleurs, ce sont celles des pays de la Communauté de communes, sinon, il figure en blanc sur un fond uni.
- Ces éléments visuels de communication ont été présentés puis validés par le Conseil d'administration du 24 février 2025.

Ce logotype sera donc désormais l'expression de l'identité du Conseil de Développement du Sud Vendée Littoral, et il sera présent sur tous nos supports de communication.



Le nouveau logo du Conseil de développement !

COMMISSION 1 : DÉVELOPPEMENT DURABLE



Groupe de travail

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Référent : M. Denis BASSAND

16 membres

Le groupe de travail (entre 10 et 20 membres du CODEV) a contribué, à 29 reprises au cours de l'année, à un travail collectif lors des réunions, ateliers, visites d'entreprises, Copil, préparation des SDI, etc.

Ce qui donne un peu moins d'une journée par semaine de travail (hors vacances scolaires), hors interventions pour certains membres, dans les autres groupes PAT, mobilité, Eau, déchets, PLUi, etc.

Ce que nous pouvons retenir pour l'année 2024 :

- 4 journées en atelier TES organisées par SVL en partenariat avec le collège TES (Transitions Ecologique et Sociétale) sur la question du « Comment transformer nos modes de vie » et plus particulièrement sur les ressources végétales (comment les réduire et comment transformer le déchet vert en ressource végétale).
- Plusieurs journées d'organisation et de participation à la quinzaine des initiatives sur la thématique de l'Eau du 19 avril au 7 mai 2024. Une quinzaine avec un bilan très positif et instructif (cf. fichier power point : Bilan Semaines des initiatives (SDI) 2024).

- Le lancement du projet des ENR Citoyennes en partenariat avec Sud Vendée Littoral, le SyDEV et Récit-Elise. Ce projet s'inspire du projet de l'association « Sol'Aire Côte de Lumières » qui est devenu réalité depuis 2022 en organisant des chantiers en regroupement pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des particuliers. Notre projet, en cours de réflexion, consisterait à aider la mise en route d'une association pour le développement des projets ENR citoyens sur le territoire de Sud Vendée Littoral, sur deux axes prioritaires : le premier, pour la pose de PV chez les particuliers et le second pour des projets ENR plus importants en photovoltaïque ou éolien.



Groupe de travail Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Référent : M. Hugues des TOUCHES
16 membres

L'année 2024 a été marquée par la concrétisation du travail engagé autour du Projet Alimentaire Territorial avec son adoption par les élus du Conseil communautaire. Le Conseil de développement a poursuivi sa participation au processus, comme en 2023, en étant associé aux temps d'échange et aux ateliers de co-construction du projet en ce début d'année.

Le lien amorcé avec les étudiants du lycée de Pétré en 2023 s'est concrétisé par une matinée d'échanges autour des actions du PAT, en présence des membres du groupe de travail. Ce moment d'interconnaissance et de partage a enrichi la réflexion collective sur les enjeux alimentaires du territoire.

Le groupe de travail aura pour mission principale, dans la suite de ses travaux, d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PAT Sud Vendée Littoral.



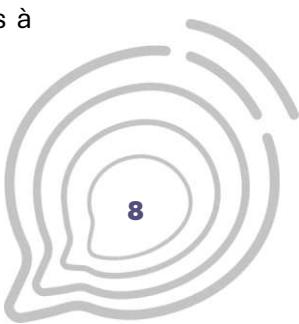
Groupe de travail « Plan Déchets »

Référent : M. Gérard BONNEAU
13 membres

Les représentants du groupe de travail « déchets » du CODEV ont participé à toutes les réunions de la Commission Politique « déchets » de SVL. Ils ont également participé activement aux réunions du programme -TES- Transitions Ecologiques et Sociétales programmées par SVL.

Le CODEV est actif et force de propositions et des visites d'entreprises ont été organisées. Avec le soutien du Vice-président de la Communauté de communes, Monsieur Pierre CAREIL, de concert avec les techniciens, le 11 juillet 2024, le CODEV a découvert la start-up Ligérienne **NEOLITHE**, près d'Angers.

NEOLITHE, par un procédé de fossilisation accélérée, transforme en granulats tous les refus de tris des ordures ménagères ainsi que les déchets des acteurs économiques destinés à l'enfouissement. Ces granulats sont normés et homologués et servent à la fabrication



de bétons non structurels pour l'instant.

Le 22 octobre, le CODEV a découvert, avec les techniciens de SVL, une autre jeune start-up vendéenne, **ALEGINA**, au Poiré sur Vie. ALEGINA redonne une dernière vie aux coquilles d'huîtres en trois dimensions : **Kaomer**, avec la nacre transformée, permet la production d'une porcelaine et d'une faïence d'une grande finesse pour produire les objets de « l'art de la table », des bijoux et autres décos ; **Vivarooft**, à base de coquilles d'huître, permet d'obtenir un substrat pour toiture végétalisée et enfin **Vivaway**, toujours à base de coquilles d'huître, permet la pose d'éléments préfabriqués drainants : pavés, dalles, bordures.

Ces deux entreprises adhérentes de l'association RUPTUR s'inscrivent dans la démarche de l'économie circulaire et de la transition écologique.

Lors de l'Assemblée Plénière en 2024, le premier souhait du CODEV était celui du « *parler vrai* » : conformément à la loi de 2015 sur la Transition Energétique Pour la Croissance Verte TEPCV, Trivalis produit 18000 tonnes de Combustible Solide de Récupération CSR sur 48000 tonnes de refus primaires destinés à l'enfouissement, pour un coût d'investissement de 20 millions d'€. C'est une bonne solution mais qui ne suffit pas.

Le CODEV a joué pleinement son rôle auprès des élus sur ces sujets, mais néanmoins il s'inquiète des questionnements, des interrogations, du tout, du vrai, du n'importe quoi qui se colportent dans notre territoire 210 jours avant la mise en place de la Redevance Incitative (RI) au 1er janvier 2026.

Alors, le 23 septembre 2024, nous avons adressé à Madame la Présidente un Avis de la politique déchets avec deux préconisations. Le 22 octobre, il y a aussi 210 jours, nous avons été reçus par M. le Vice Président en charge des déchets et avons abordé les préconisations que nous avions faites, à savoir :

1/ qu'une campagne de communication soit engagée dans les délais les plus rapprochées, à destination dans un premier temps des 43 conseils municipaux du territoire et dans un second temps, de l'ensemble de la population des 43 communes.

2/ que ladite campagne ait une double mission, tout d'abord pédagogique (réduire le volume des déchets et contenir l'évolution des coûts et traitements pourquoi et avec quels objectifs) et puis ensuite informative (calendrier des choix retenus par le Conseil Communautaire, pourquoi et avec quels objectifs qui concernent le nombre de levées et fréquences, le nombre de passage en déchetteries, le principe de tarification part fixe-part variable, filières spécifiques, les modalités particulières, etc.

Nous sommes parfaitement conscients que mettre en place la RI dans notre vaste EPCI de 43 communes n'était et n'est pas chose aisée, mais encore à l'instant, les décisions et les arbitrages ne sont toujours pas connus, il est grand temps !

COMMISSION 2 : VIE DU TERRITOIRE



Groupe de travail « Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) »

Référent : M. Hugues des TOUCHES

19 membres

Le SCOT étant approuvé, la Communauté de communes a lancé fin 2023 l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ce document de planification organise, sur les prochaines années, l'utilisation des sols (construction, espaces naturels, zones agricoles, etc.) sur tout le territoire intercommunal pour les années à venir.

Début 2024, Dominique BONNIN et Guillaume GRAVELEAU sont venus présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de l'élaboration du PLUi auprès des membres du Conseil de développement.

A la suite de cette présentation, le groupe de travail a formalisé un rapport d'analyse après 7 réunions de travail. Le Conseil de développement insiste sur la nécessité d'un règlement d'urbanisme clair, lisible, souple et compréhensible pour tous.

Il appelle à une vigilance particulière sur les zonages à venir et sur leur compatibilité avec les réalités locales et les enjeux climatiques.

Le PLUi devrait être arrêté au cours du premier semestre de l'année 2025, à la suite de cet arrêt le Conseil de développement sera saisi par la Communauté de communes pour émettre un avis sur le document.



Groupe de travail « Plan Local de l'Habitat »

Référent : M. Jacques CORBIN

13 membres

L'activité du groupe de travail « Habitat » a consisté à suivre la montée en charge du guichet de l'habitat, tout en restant attentif au respect des objectifs arrêtés dans le S.C.O.T.

Le CODEV tient à souligner la bonne collaboration avec le Vice-président Philippe BARRÉ et Aurélie RENOU, ainsi que la qualité d'écoute dont il bénéficie auprès d'eux.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a pour objectif de permettre aux ménages modestes et très modestes de réaliser des travaux :

- D'économie d'énergie
- D'adaptation
- De réalisation de logements locatifs
- D'amélioration de l'habitat indigne

La Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) a pour but d'aider les ménages aux revenus intermédiaires de réaliser des travaux d'économie d'énergie.

Depuis son lancement, l'OPAH a permis d'aider 90 projets de propriétaires occupants :

- 41 pour des travaux d'économie d'énergie
- 49 pour des travaux d'adaptation, en vue d'améliorer l'autonomie de la personne

S'il y a tout lieu d'être satisfait des premiers résultats :

- 65% des ménages aidés ont des revenus « très modestes » ;
- 73% des logements étaient classés en étiquettes G-F avant travaux.

Les travaux réalisés ont été financés à plus des deux tiers par des subventions ; l'opération peine encore à contribuer à améliorer la situation de l'habitat indigne et concerne assez peu, pour l'instant, la réalisation de logements locatifs.

Au cours de l'année 2024, la PTRE a permis d'accompagner 31 propriétaires. 86 % de ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs (revenu moyen de 52 543 €).

Le profil moyen du projet subventionné est de 50 612 €, ce qui représente 5,5 travaux différents (plafonds, murs, sols, menuiseries, VMC, chauffage, ...), pour des logements construit avant 1948 et dont la surface habitable moyenne est de 117 m².

Le profil moyen du projet subventionné a permis un gain énergétique de 66%, avec un passage de la classe G à la classe C/B.

Gageons que la diminution des budgets de « Ma Prime Renov » n'impactera pas l'objectif d'amélioration du rendement énergétique des passoires énergétiques (cf. PCAET).

Bien que des aides aient démarré, en 2025, pour l'assainissement, nous n'avons pas souhaité traiter de ce sujet avant le transfert officiel de ladite compétence, prévue au 1^{er} janvier 2026. L'enjeu est de taille en matière d'habitat et de préservation de l'environnement du Sud Vendée Littoral.

En conclusion, le groupe de travail restera très attentif à l'exécution du Plan Local de l'Habitat, afin que soient respectés les grands équilibres entre les différentes typologies de logements construits. L'exigence de mixité sociale est plus que jamais de mise, afin que vive la promesse républicaine de faire vivre ensemble des catégories sociales d'origines, de conditions socio-économiques et de cultures diverses.



Groupe de travail « Mobilités »

Référent : M. Jacques CORBIN

15 membres

Le dossier « Mobilités », pour fondamental qu'il soit, n'aura pas connu de grandes avancées.

Le CODEV a poursuivi son travail dans les 3 directions définies :

- désenclavement ferroviaire ;
- désenclavement routier ;
- organisation des mobilités intra-communautaires.

Désenclavement ferroviaire

La rénovation de la première voie entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle et le livre blanc TER métropolitain avaient suscité de nombreux espoirs citoyens de voir se mettre en place une desserte Trains Express Régionaux renforcée, avec de nouvelles haltes à Champ Saint Père, Nalliers et Velluire-Fontenay. Si chacun(e) savait que l'absence de rénovation de la seconde voie ne faciliterait pas la concrétisation dudit projet, la réponse négative de la Région des Pays de la Loire a été durement ressentie. Une fois encore, la ruralité a été négligée.

L'Etat et les Régions ont fait le choix de privilégier les RER métropolitains.

Et la desserte TER Sud Vendée a été sacrifiée sur l'autel financier du lobby d'un parc d'attractions du Nord-Est du département.

La mise en place d'un transport express entre Fontenay-le-Comte et Nantes, via La Roche-sur-Yon ne parviendra à faire oublier tous les renoncements dans ce dossier.

L'inter-CODEV du pôle métropolitain préconise de reprendre des initiatives pour que la collaboration entre les deux Régions (Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire) soit rétablie et que le dossier de la desserte TER élargie soit réétudié.

Désenclavement routier

Le renvoi aux calendes grecques du projet de contournement de Mareuil-sur-Lay est une mauvaise nouvelle pour le Sud Vendée Littoral ; le goulot d'étranglement que constitue la traversée de Mareuil/Lay continuera à générer un important flux de circulation vers Moutiers-sur-le-Lay et Bournezeau, sur des routes sinuées qui n'ont pas été conçues pour supporter le tonnage des gros camions qui, désormais, les empruntent quotidiennement.

En tout état de cause, l'absence de réelle fluidité de circulation entre La Roche-sur-Yon et Luçon constitue un frein à l'attractivité de notre territoire. Compte tenu de l'intérêt de ce contournement pour tout un territoire, la charge financière de la commune de Mareuil/Lay ne pourrait-elle pas être revue à la baisse par le département ?

Le contournement de Saint Jean-de-Beugné et de Sainte Gemme-la-Plaine est désormais acté. Après 30 années d'attente, il y a tout lieu de s'en féliciter. Le CODEV souhaite ardemment que la puissance publique accompagne toutes les activités économiques impactées – et regroupées au sein de l'association « les voix de la 137 », afin que la

primauté de l'intérêt général ne s'accompagne d'une trop forte brutalisation des intérêts particuliers.

Cela étant, la poursuite de l'essentiel du flux routier entre Moreilles et La Rochelle par les D9 et D10, via le pont du Brault, ne laisse pas d'étonner. Ces routes initialement destinées à une desserte locale, sont aujourd'hui empruntées par des milliers de véhicules légers et lourds, quand ils ne sont pas exceptionnels, afin d'éviter le goulot d'étranglement de Marans. Le périphérique de La Rochelle s'en trouve d'autant embolisé.

L'avenir dira si le contournement de Marans redonnera envie aux usagers de renouer avec la 137, depuis Moreilles, ou si les travaux projetés auront seulement contribué à déplacer le goulot d'étranglement vers L'Île d'Elle. Et si la 137 était la grande oubliée, entre Pétré et Marans ?

Organisation des mobilités intra-communautaires

Transports solidaires, transports à la demande, liaisons douces, covoiturage, recours aux vélos pour des petits trajets, etc. : toutes ces solutions seront-elles suffisantes pour permettre les nécessaires liaisons intra-communautaires entre le ville-centre et les pôles d'appui ?

Les liaisons douces sont-elles opérationnelles pour permettre des trajets sécurisés pour des cyclistes désireux de venir à Mareuil de Luçon, ou d'aller de Luçon à Chaillé-les-Marais ?

Le changement du mode de vie de la mobilité, la réduction des transports individuels routiers, l'évolution des transports collectifs, la réorganisation des flux vers les zones d'activités professionnelles (Ruptur travaille sur le sujet, horaires, covoiturage, etc.), permettent de contribuer à l'évolution de la mobilité dans l'intérêt collectif de réduction des gaz à effet de serre (Co2) et d'atteindre les objectifs fixés et attendus du PCAET.

Le CODEV persiste et signe.

Il continue à penser que le sentiment d'appartenance à une même communauté d'intérêts ne sera effectif pour chaque habitant du Sud Vendée Littoral, que si l'égal accès aux zones commerciales et aux services publics concentrés dans les pôles lui est garanti.

A défaut d'avoir abouti en 2020-2026, ce dossier sera central lors du prochain mandat ; le CODEV reste disponible pour y prendre toute sa place et contribuer à la recherche de solutions attendues et supportables financièrement par les finances communautaires.

Le slogan « vivre et travailler au pays » a caractérisé les années 1970. Les soubresauts de la mondialisation font qu'il n'est aucunement obsolète. A nous, acteurs locaux de le rendre accessible, aujourd'hui.



Groupe de travail « Eau »

Référent : M. Patrick LE FLANCHEC

23 membres

4 conférences sur l'eau en Sud Vendée Littoral !

Comme nous l'avions écrit dans le rapport d'activité 2023 : l'eau est l'affaire de tous !

Ainsi, le Conseil de développement a acté en 2023 la réalisation d'un cycle de 4 conférences avec comme objectif d'informer un large public à l'aide de données scientifiques et factuelles sur cet élément nécessaire à la vie de tous !

La première était sur la ressource en eau, le 30 novembre 2023, à Saint Michel-en-l'Herm :

Tout d'abord, Claude ROY, après avoir rappelé la rareté de l'eau douce, à l'échelle mondiale, nous a expliqué le parcours de l'eau sur notre territoire, aussi bien en surface (Massif armoricain - le Bocage) que sous terre (Plateau aquitain - la plaine). Il a insisté sur notre chance d'être de ce petit coin du globe, tempéré et bien arrosé.

Ensuite, James GANDRIEAU nous a dressé l'incroyable organisation de la gestion de l'eau. Il nous a parlé des barrages sur le bocage, des transferts d'eau via un réseau d'aqueducs permettant l'interconnexion de l'ensemble des retenues. Il nous a présenté les réserves de substitution ou des forages individuels pour l'irrigation agricole, des aires de captage pour l'eau potable, les soutiens d'étiage pour le marais. Nous pouvons retenir que nous dépendons pour l'alimentation en eau potable des stockages sur le bocage, essentiellement situés hors de notre Communauté de communes.

Enfin, Hugues des TOUCHES a expliqué le cheminement de l'eau dans le marais et son débouché maritime, avec des enjeux et des stratégies bien différentes et complémentaires entre les marais inondables, les marais desséchés, les polders, les zones en prairies, les zones en cultures drainées et le lien avec le littoral et la vie des estuaires de la Sèvre et du Lay.

Nous avons planté le décor.

La deuxième conférence fut axée le 29 février 2024 dans la salle Othello à Mareuil-sur-Lay sur la gestion et les usages de l'eau.

Sujet vaste et complexe.

Le premier conférencier, Claude ROY, nous a retracé l'histoire de l'évolution des pratiques agricoles, en démarrant depuis les années 70, avec l'arrivée progressive de l'irrigation, qui s'est vite confrontée avec les limites de la disponibilité de la ressource. Il nous a expliqué la mise en place, au début des années 90 du protocole de gestion de l'eau et son évolution progressive jusqu'à nos jours, tentant d'améliorer encore la situation.

Hugues des TOUCHES a ensuite abordé la gestion de l'eau en marais en montrant le travail notamment de l'Etablissement public du Marais poitevin sur les règles de gestion de l'eau, en lien étroit avec les Syndicats mixtes de bassin versant et les associations syndicales de propriétaires de marais.

La 3ème conférence, le 7 mai 2024, à St Hermine fût axée sur la qualité de l'eau.

Philippe NICOLLET, Directeur du Laboratoire Départemental et Maggy GRILA, cheffe du Service Eau du Conseil Départemental nous ont présenté l'ensemble des analyses de l'eau effectuées sur les têtes de bassins versants et jusqu'au littoral.

Hélène MADORRA, vice-présidente de Vendée Eau a développé l'ensemble de ses missions en lien avec la protection de la ressource, la production, la distribution de l'eau potable et la relation avec les usagers. Entre l'eau brute et l'eau traitée, nous avons pu voir les résultats sur le nitrate, les pesticides, le phosphore, les matières organiques et même les PFAS. Ces pollutions, d'origines domestiques, agricoles ou industrielles atteignent parfois des seuils inquiétants.

A travers les contrats territoriaux, nous avons pu découvrir ou redécouvrir les mesures mises en place, notamment sur le volet des pollutions diffuses.

Régis GALLAIS, Conservateur de la RNN de la baie de l'Aiguillon a fait une focale sur la qualité de l'eau du Marais poitevin, la baie et le Pertuis Breton. Ces données sont le résultat d'un volet du projet LIFE Baie de l'Aiguillon.

Il nous a démontré le lien entre le lessivage des sols cultivés et le risque d'eutrophisation. La limitation des intrants, le ralentissement des flux ainsi que le rôle d'autoépuration du marais peuvent être des réponses à ces problèmes.

La dernière conférence a eu lieu en début d'année 2025, nous y reviendrons dans le rapport d'activité du mandat, qui sera publié fin 2025.

Vous pouvez retrouver les diaporamas supports de ces interventions sur le site internet de la Communauté de communes, sous l'onglet « CODEV ».

COMMISSION 3 : SERVICES À LA POPULATION



Groupe de travail « Santé-Social »

Référent : M. Jean-Yves CLAUTOUR

10 membres

1. Le Contrat Local de Santé (CLS)

Le groupe de travail a poursuivi ses travaux en fonction des sollicitations des services de la Communauté de communes. Cependant, ce dossier a été temporairement suspendu à la suite de la dissolution de l'Assemblée Nationale et jusqu'à l'élection des nouveaux députés.

2. La Convention Territoriale Globale (CTG)

Ce contrat signé avec la CAF en 2019 est arrivé à échéance en fin d'année 2024. Le CODEV a été mis à contribution tant pour l'évaluation de la précédente convention que pour l'élaboration de la nouvelle (participation au comité de pilotage, aux ateliers...).

Le groupe de travail a salué le travail très constructif réalisé par les services de la Communauté de communes (Direction des services à la population et cohésion sociale), la CAF et les consultants choisis par les élus.

Les données du diagnostic ont été reprises pour alimenter la réflexion sur les populations fragiles du territoire.

3. Les populations fragiles

Lors du précédent mandat, le CODEV avait initié une étude sur les populations dites « fragiles » en se rapprochant des associations qui interviennent soit pour un soutien financier ou alimentaire soit dans le domaine de l'insertion.

L'ambition modeste de la commission est d'élargir cette quête d'éléments objectifs à des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) qui œuvrent dans les communes pour venir en aide à des personnes, des familles, des ménages qui rencontrent des difficultés financières, d'accès à l'emploi, d'accès aux droits, de recherche d'un logement...

En 2024, les CCAS de Mareuil et de Ste Hermine ont été auditionnés. En début d'année 2025, les rencontres se sont poursuivies avec Chaillé les Marais et Luçon. Les associations seront également consultées.

Il est prématuré d'en tirer déjà des conclusions, mais il en ressortira des préconisations en direction des élus.

LES PUBLICATIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Rapport d'activité 2023: chaque début d'année, le CODEV édite un rapport d'activité de l'année précédente.

Rapport d'analyse sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi): Ce rapport a fait l'objet de plusieurs réunions de travail entre les membres du CODEV, il a été édité le 16 novembre 2024 et envoyé aux élus et techniciens référents. Il sera repris et argumenté pour déposer un avis auprès de la Communauté de communes en tant que Personne Publique Associée premier semestre 2025.

Compte-rendu de l'Assemblée plénière 2024: le compte-rendu de l'Assemblée plénière est joint au présent rapport d'activité.

Avis du groupe Déchets sur la redevance incitative envoyé par courrier aux élus de la Communauté de communes du 23 septembre 2024.

Nouveau logo, ses déclinaisons, adopté lors de la séance du 10 décembre 2024 du Conseil d'administration.

Comptes rendus des divers groupes de travail.

LES RENCONTRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Instances du Conseil de développement

- **Assemblée plénière**
 - ❖ **11 avril 2024** - Salle culturelle des Magnils-Reigniers - 18h30
- **Conseil d'administration**
 - ❖ **31 janvier 2024** – Salle des Tilleuls à Lairoux - 18H30
 - ❖ **26 juin 2024** – Salle des fêtes au Gué de Velluire - 18H30
 - ❖ **18 septembre 2024** – Salle du Château à Rosnay - 18H30
 - ❖ **10 décembre 2024** – Salle de la Vallée du Lay à Luçon – 18H30
- **Bureaux**
 - ❖ **15 janvier 2024** – Salle R+1 Communauté de communes – Luçon – 18H
 - ❖ **25 mars 2024** – Salle R+1 Communauté de communes – Luçon – 16H
 - ❖ **10 juin 2024** – Salle R+1 Communauté de communes – Luçon - 16H
 - ❖ **22 août 2024** – Salle R+1 Communauté de communes – Luçon – 16H
 - ❖ **03 octobre 2024** – Salle R+1 Communauté de communes – Luçon – 18H
 - ❖ **02 décembre 2024** – Salle R+1 Communauté de communes – Luçon – 18H
- **Rencontre avec les élus de la CC Sud Vendée Littoral**
 - ❖ **03 octobre 2024** – Salle R+2 Communauté de communes – Luçon – 18H.
- **Comité de programmation pour les fonds européens LEADER**
 - **Participation des membres du collège privé du comité de programmation aux réunions**
 - **18 mars 2024** : comité de programmation version 2014-2020, à Luçon.

- **10 juillet 2024** : comité de programmation, signature de la convention avec la Région Pays de la Loire, à Lairoux.
- **27 novembre 2024** : comité de programmation, à Sainte-Gemme la Plaine.

Les commissions du Conseil de développement

➤ **Groupe de travail « Communication »**

- **13 février 2024** : groupe de travail Communication.
- **28 juin 2024** : premier atelier de travail sur l'identité du CODEV
- **27 septembre 2024** : second atelier de travail sur les publics cibles du CODEV.
- **02 décembre 2024** : présentation des axes graphiques pour le nouveau logo du CODEV.

Commission 1 : Développement durable

➤ **Groupe de Travail « PCAET » :**

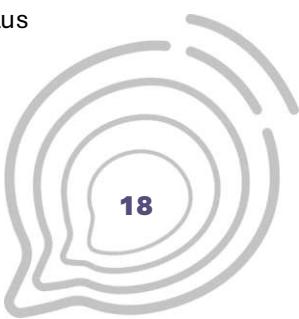
- **18 janvier 2024** : commission CC SVL – participation du CODEV.
- **1^{er} mars 2024** : Préparation des SDI 2024, communication, travail sur l'affiche.
- **06 mars 2024** : Préparation SDI 2024 : Réalisation film à la ferme de Frédéric Martineau La Bretonnière-La-Claye et la Maison Autonome d'Elodie Jaulin à Péault.
- **08 mars 2024** : Réunion de préparation de la commission PCAET du 13 mars.
- **13 mars 2024** : réunion de préparation des Semaines des Initiatives.
- **21 mars 2024** : commission CC SVL – participation du CODEV.
- **03 avril 2024** : rencontre avec Guy CHOBLET pour l'initiative citoyenne Sol'Air Cote de Lumière
- **Du 19 avril au 07 mai 2024** : co-organisation de la semaine des initiatives avec la Communauté de communes Sud Vendée Littoral sur le thème de l'eau.
- **21 mai 2024** : commission CC SVL – participation du CODEV.
- **31 mai 2024** : commission CC SVL – participation du CODEV.
- **04 juin 2024** : participation à l'atelier Fresque du Climat au Lycée Pétré (30 élèves de Terminale et BTS).
- **06 juin 2024** : réunion du groupe de travail sur le bilan des semaines des initiatives.
- **19 juin 2024** : comité de suivi du PCAET avec les élus SVL.
- **19 juillet 2024** : commission CC SVL – participation du CODEV.
- **12 septembre 2024** : rencontre de l'association Elise et de l'association RECIT pour les projets EnR citoyens.
- **17 septembre 2024** : participation à la signature du COT entre l'ADEME et la Communauté de communes.
- **25 septembre 2024** : réflexions sur les Semaines des Initiatives 2025.
- **12 novembre 2024** : commission CC SVL – participation du CODEV.
- **19 novembre 2024** : réunion de préparation avec l'association Elise pour les énergies renouvelables citoyennes.
- **05 décembre 2024** : commission CC SVL – participation du CODEV.

➤ **Groupe de Travail « PAT » :**

- **05 mars 2024** : réunion de travail sur le PAT.
- **05 novembre 2024** : réunion avec les étudiants de Pétré sur le suivi du PAT.

➤ **Groupe de Travail « Déchets » :**

- **25 janvier 2024** : Atelier TES : « Comment transformer nos modes de vie » Thématique : réduction des déchets verts.
- **1^{er} février 2024** : suite réduction des déchets verts et modes de vie.
- **15 février 2024** : groupe de travail Déchets du CODEV.
- **20 février 2024** : participation des membres du CODEV à la Commission Elus SVL.
- **19 mars 2024** : groupe de travail du CODEV.



- **20 juin 2024** : participation des membres du CODEV à la Commission Elus SVL. Atelier TES gestion de la ressource végétale.
- **11 juillet 2024** : visite de Néolithé par les membres du groupe de travail.
- **23 septembre 2024** : réunion du groupe de travail Déchets ?
- **21 octobre 2024** : réunion avec M. CAREIL.
- **22 octobre 2024** : visite d'ALEGINA par les membres du groupe de travail.
- **30 octobre 2024** : participation des membres du CODEV à la Commission Elus SVL.
- **16 décembre 2024** : Copil TES « transformer nos modes de vie » et gestion de la ressource végétale.

Commission 2 : Vie du territoire

- **Groupe de travail « SCoT-PLUi »**
 - **02 février 2024** : Présentation de PADD du PLUi aux Magnils-Reigniers.
 - **07 février 2024** : Début du travail de rédaction sur le PADD du PLUi.
 - **01 mars 2024** : Travail commun de rédaction du rapport d'analyse du PADD du PLUi.
 - **14 mars 2024** : Travail commun de rédaction du rapport d'analyse du PADD du PLUi.
 - **28 mars 2024** : Travail commun de rédaction du rapport d'analyse du PADD du PLUi.
 - **18 avril 2024** : Travail commun de rédaction du rapport d'analyse du PADD du PLUi.
 - **17 juin 2024** : Travail commun de rédaction du rapport d'analyse du PADD du PLUi.
 - **29 août 2024** : réunion du groupe de travail PLUi.
 - **01 octobre 2024** : Travail commun de rédaction du rapport d'analyse du PADD du PLUi.
 - **16 novembre 2024** : envoi du Rapport d'analyse du PADD du PLUi aux élus et au service en charge du sujet à la CCSVL.
 - **11 décembre 2024** : réunion avec M. BONNIN et M. GRAVELEAU pour la présentation aux membres du groupe de travail
- **Groupe de Travail « Habitat » :**
 - Travail de suivi de la mise en œuvre du PLH.
- **Groupe de travail « Economie »**
 - Travail de suivi par le Conseil d'administration.
- **Groupe de travail « Mobilités »**
 - **30 janvier 2024** : rencontre du groupe Mobilités
 - **30 avril 2024** : rencontre du groupe de travail Mobilités.
 - **19 novembre 2024** : rencontre du Vice-président aux mobilités, M. FROMENT, et du service Mobilité, avec les membres du groupe de travail.
- **Groupe de travail « Eau »**
 - **10 janvier 2024** : réunion de préparation de la première conférence sur l'eau : la gestion et les usages de l'eau.
 - **14 février 2024** : réunion de préparation de la première conférence sur l'eau : la gestion et les usages de l'eau.
 - **29 février 2024** : seconde conférence sur l'eau à la salle Othello de Mareuil sur Lay : la gestion et les usages de l'eau.
 - **08 avril 2024** : réunion de préparation de la troisième conférence sur l'eau : la qualité de l'eau.
 - **15 avril 2024** : réunion du groupe de travail Eau sur la suite à donner des conférences.
 - **07 mai 2024** : troisième conférence sur l'eau au Cinéma Le Tigre à Sainte-Hermine : la qualité de l'eau.
 - **22 mai 2024** : Echanges avec Robert SLOMP et Joseph TEXIER à Fontenay-le-Comte.
 - **05 juin 2024** : groupe de travail Eau sur la présentation de l'étude « Adaptation aux risques naturels en Sud Vendée Littoral » menée par la CCSVL.
 - **10 juillet 2024** : participation du CODEV aux ateliers « Adaptation au risques naturels » à Chaillé.
 - **18 juillet 2024** : visite du Marais poitevin par Joseph TEXIER.

- **26 septembre 2024** : réunion de préparation de la quatrième conférence sur l'eau : les risques liés à l'eau.
- **21 novembre 2024** : date annulée pour la conférence sur l'eau reportée au 27 mars 2025.

Commission 3 : Services à la population

➤ **Groupe de Travail « Santé-Social » :**

- **12 mars 2024** : réunion du groupe Santé-Social
- **04 avril 2024** : réunion du groupe Santé-Social

Participations aux manifestations extérieures

- **19 janvier 2024** : rencontre inter-CODEV à ferrières d'Aunis
- **22 janvier 2024** : atelier LEADER, participation des membres du CODEV.
- **11 avril 2024** : rencontre inter-CODEV à Ferrières d'Aunis
- **17 septembre 2024** : présence des membres du CODEV à la signature du Contrat d'Objectif Territorial entre Sud Vendée Littoral et l'ADEME.
- **19 juin 2024** : rencontre inter-CODEV à Ferrières d'Aunis
- **27 septembre 2024** : rencontre inter-CODEV à Ferrières d'Aunis
- **10 décembre 2024** : deux membres du CODEV ont assisté à la réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) organisée par la CCSVL dans le cadre de la présentation du PLUi.
- **13 décembre 2024** : rencontre inter-CODEV à Ferrières d'Aunis

Participation aux réunions de la CNCD :

- **25 mars 2024** : Assemblée générale de la CNCD en visio.
- **06 juin 2024** : Assemblée générale de la CNCD en visio.

Communication

- ❖ **16 février 2024** : conférence de presse pour la deuxième conférence sur l'eau
- ❖ **2 avril 2024** : conférence de presse pour l'assemblée plénière du Conseil de développement.
- ❖ **12 novembre 2024** : conférence de presse pour la quatrième conférence sur l'eau.



L'invité de l'assemblée plénière 2024

LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

L'invitée : Alexandra VIDAL

Alexandra VIDAL est la déléguée générale de la **Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD)**, une association qui fédère et anime un réseau de conseils de développement à travers la France. À ce titre, elle joue un rôle central dans la promotion de la participation citoyenne et le soutien aux initiatives locales de démocratie participative.



Son rôle à la CNCD

En tant que déléguée générale, Alexandra Vidal coordonne les actions de la CNCD. Elle est responsable de la mise en réseau des conseils de développement, de l'organisation d'événements nationaux, et de la gestion d'un centre de ressources rassemblant plus de 1 000 documents produits par les conseils de développement.

Parcours professionnel

Avant d'occuper son poste actuel, Alexandra Vidal a exercé des fonctions de chargée de mission et de cheffe de projet dans le domaine de l'animation économique et de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Son expérience lui permet d'accompagner efficacement les conseils de développement dans leurs démarches participatives et leurs relations avec les institutions publiques

L'intervention à l'assemblée plénière !

À l'occasion de notre dernière assemblée plénière, nous avons eu le plaisir d'accueillir une représentante de la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD), venue partager un éclairage riche sur la dynamique des conseils de développement à l'échelle nationale.

La CNCD en quelques chiffres

La CNCD fédère aujourd'hui 129 conseils de développement adhérents, sur près de 350 existants en France. Pourtant, toutes les intercommunalités de plus de 50 000 habitants ne se sont pas encore dotées d'un conseil de développement, bien que la loi le prévoie. Pour suivre cette réalité en mouvement, une carte interactive est disponible sur le site de la CNCD.

Un objectif : faire réseau

L'objectif de la CNCD est clair : mettre en relation les conseils de développement pour partager les expériences, gagner du temps, s'inspirer mutuellement. Un centre de ressources en ligne, réservé aux adhérents, rassemble déjà plus de 1 000 documents produits par les conseils à travers le pays. Thématiques abordées ? Eau, habitat, déchets, santé... autant de sujets sur lesquels chacun peut puiser des idées, des méthodes, des outils.

Résumé de son intervention à l'Assemblée plénière 2024 : la fusée de la participation !

L'intervention s'est appuyée sur une image forte : celle d'une fusée à quatre étages, représentant les différents niveaux de participation citoyenne :

- 1^{er} étage : l'information – sensibiliser les habitants.
- 2^{ème} étage : la consultation – recueillir les avis.
- 3^{ème} étage : la concertation – dialoguer pour nourrir la décision.
- 4^{ème} étage : la codécision – plus rare, car au-delà du rôle consultatif du CODEV.

Chaque étage a été illustré par des exemples concrets venus de toute la France : concert musical sur le climat à Estuaires et Sillon, marché aux solutions dans la région de Blain, enquête alimentaire à Grand Angoulême, ou encore démarche participative immersive à Vizille portée par Grenoble Alpes Métropole. Tous témoignent de la créativité et de l'engagement des conseils de développement dans leurs territoires.

Clés de réussite partagées

Au-delà des exemples, notre invitée a souligné quelques facteurs clés de réussite :

- Définir clairement l'objectif et la méthode dès le départ.
- Penser à la forme de restitution (écrits, BD, vidéos, podcasts).
- Se former aux méthodes participatives.
- Nouer des partenariats (écoles, associations, services).
- Aller vers les habitants, et faciliter leur participation.
- Maintenir un lien de dialogue et de confiance avec les élus.

Merci à notre invitée pour ce tour de France des initiatives, et pour ce souffle d'inspiration collective !

